

# Vallées

Bulletin annuel de la commune de Vallées-en-Champagne

# Nouvelles

2020

*Baulne-en-Brie, Chézy,  
Emoy, Evril,  
Grand-Feuillet, Fourche,  
Grandfontaine,  
La Chapelle-Monthodon,  
La Cressonnière,  
La Grange-aux-Bois, La Verdure,  
Le Fond-du-Ru, Les Boisés,  
Les Debrets, Les Glapiers,  
Les Maréchaux, Malaquais,  
Les Piots, Les Pozards,  
Montbaillon,  
Montchevret,  
Monthodon, Montleçon,  
Montlevon, Montmarçon, Nogent,  
Petit-Feuillet, Romandie,  
Saconnay,  
Saint-Agnan, Sarigny.*

Vallées-en-Champagne

# SOMMAIRE

**Vallées Nouvelles** vous invite à vous exprimer en toute liberté,  
N'hésitez pas à nous envoyer vos documents pour une prochaine  
édition à [mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr) ou par courrier en  
mairie de Vallées-en-Champagne.

**Responsable de publication** : Bruno Lahouati

**Rédaction** : Nelly Triconnet

**Crédits Photos** : Jacqueline Picart, Nelly Triconnet, Pierre Troublé,  
Marcel Dartinet, Pascal Lobry, Alain Destouches, Christine et Laurent  
Chopin, Isabelle Breton.

**Relevés météo** : Marcel Dartinet, Rémy Thomas.

**Commission information** :

Jean-Michel Champagne, Bernard Boller, Manon Dagonet, Bruno  
Lahouati, Pascal Lobry, Jacqueline Picart, Christine Orange, Josiane  
Renard, Rémy Thomas, Nelly Triconnet, Line Troublé, Pierre Troublé,  
Valérie Van Gysel.

**Rappel** :

**Les personnes qui désirent recevoir les informations municipales par  
courriel sont priées de nous en faire la demande par mail.**



Janvier 2020

1 Place de l'Eglise Baulne-en-Brie 02330 Vallées-en-Champagne

Tél : 03 23 82 41 39

Courriel : [mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr)

<https://www.valleesenchampagne.fr/>

**L'édito.**

**Page 3**

**Les Conseils municipaux 2019.**

**Page 4**

**Solidarité au cœur de Vallées .**

**Page 8**

**Au cœur de nos vies :**

**Etat civil 2019.**

**Du temps qu'il a fait .**

**Page 9**

**Les associations  
de Vallées-en-Champagne.**

**Page 10**

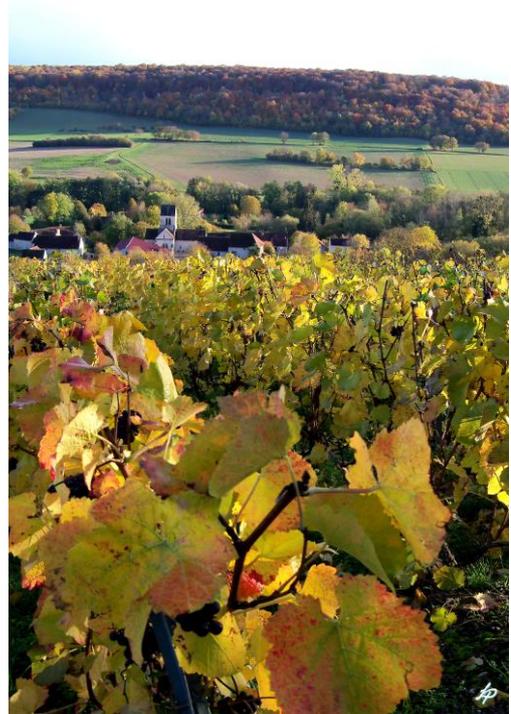
**Vers la création d'une ferme  
photovoltaïque.**

**Page 12**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au nom de l'équipe municipale je vous informe de la législation concernant la période électorale.

Le code électoral (article L52-1) interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection : *"Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. À compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin"*.



Pour cette raison, cet éditorial est succinct, le respect de la législation étant très important pour toute l'équipe municipale, puisqu'il s'agit d'un fondement de notre démocratie.

Aussi, nous tenons à remercier les agents municipaux, tous les membres des associations, tous les bénévoles et tous les financeurs qui nous ont apporté leur soutien depuis de nombreuses années. Ils nous ont permis de réaliser d'importants investissements. Merci à l'état (DETR, contrat de ruralité, Dotation de soutien à l'investissement), à l'Europe avec les fonds Leader, au département de l'Aisne (CDDL, APV, API), la Région Hauts de France (DRAC, fonds de financement régionaux), La Communauté d'Agglomérations de la Région de Château-Thierry (CARCT), L'ONAC-VG, la France Mutualiste.

DETR dotation d'équipement des territoires ruraux, LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale). CDDL contrat départemental de développement local, APV Aisne partenariat voirie, API Aisne partenariat investissement, ONAC Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Au nom de toute l'équipe, que cette nouvelle année vous apporte la santé, la joie et la bonne humeur.

**QUE LA VIE VOUS PRESERVE.**

**« LES ANNEES NOUS VIENNENT SANS BRUIT. »**

**(LES FASTES, VI, 771) - OVIDE**

Bruno Lahouati,  
Maire de Vallées-en-Champagne

# LES CONSEILS MUNICIPAUX 2019

## VOTRE MUNICIPALITE

Maires et adjoints	Fonction
LAHOUATI Bruno	Maire
PICART Jacqueline	Maire déléguée de La Chapelle-Monthodon
PICART Claude	Maire délégué de Saint-Agnan
LARANGOT Béatrice	1 <sup>ère</sup> adjointe
ROULOT Jean-Yves	2 <sup>e</sup> adjoint
TROUBLE Pierre	3 <sup>e</sup> adjoint
DAGONET Francis	4 <sup>e</sup> adjoint
PICART Olivier	5 <sup>e</sup> adjoint
DESTOUCHES Alain	6 <sup>e</sup> adjoint
DARTINET Marcel	7 <sup>e</sup> adjoint

Voici les principales questions abordées lors des réunions de conseils municipaux en 2019 (délibérations adoptées à l'unanimité sauf mention contraire).

### CONSEIL MUNICIPAL DU 08/03/2019

- ✓ Vote du compte administratif complet – Vallées-en-Champagne

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 691		711 022		771 713
Opérations exercice	143 972	46 010	365 375	491 984	509 346	537 994
<b>Total</b>	<b>143 972</b>	<b>106 700</b>	<b>365 375</b>	<b>1 203 006</b>	<b>509 346</b>	<b>1 309 707</b>
Résultat de clôture	37 271			837 631		800 360
Restes à réaliser	10 000				10 000	
<b>Total cumulé</b>	<b>47 271</b>			<b>837 631</b>	<b>10 000</b>	<b>800 360</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>47 271</b>			<b>837 631</b>		<b>790 360</b>

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au compte 002.

- ✓ Vote des subventions aux différentes associations 2019

Associations	Proposition	Vote
Comité des fêtes de Baulne	1 200.00 €	1 200,00 €
Comité des fêtes de St Agnan	1 200.00 €	1 200,00 €
Comité des fêtes de La Chapelle-Monthodon	1200.00 €	1 200,00 €
Téléthon	100.00 €	100,00 €
La Croix Rouge	200.00 €	400,00 €
Restaurant du cœur	1 000.00 €	1 000,00 €
ADAO	100.00 €	100,00 €
Club du 3ème âge de La Chapelle-Monthodon	500.00 €	500,00 €
Odon Attitude	400.00 €	400,00 €
Ligue contre le Cancer	500.00 €	500,00 €
Association pour l'animation à l'hôpital local de Montmirail		200,00 €

## TARIFS DES SALLES COMMUNALES :

- **Salle Eugénie Baulne-en-Brie**  
Habitants de la commune 150 €  
Extérieurs 250 €  
Réunions 50 €
- **Salle de la Chapelle-Monthodon**  
Habitants de la commune & Associations cantonales 100 €  
Extérieurs 140 €
- **Salle du Moulin Baulne-en-Brie**  
Habitants de la commune 100 €  
Extérieurs 180 €  
Réunions 40 €

## TARIFS ET PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE :

Caves-urnes	1 m <sup>2</sup>	30 ans	75 €
Caves-urnes	1 m <sup>2</sup>	50 ans	100 €
Concessions	2 m <sup>2</sup>	30 ans	90 €
Concessions	2 m <sup>2</sup>	50 ans	150 €
Columbarium		50 ans	300 €
Jardin du souvenir		Prix de la plaque	

La commune de Vallées-en-Champagne a lancé une procédure de reprise de concessions en état d'abandon. La première constatation aura lieu le Mardi 11 Février 2020 à partir de 10 h 00 au cimetière de Baulne-en-Brie. Vous pouvez consulter la liste des concessions présumées à l'abandon à la mairie et aux portes du cimetière.

## GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL :

- Se renseigner en mairie.

## OCTOBRE ROSE



## VIVRE A

### VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Mairie de Vallées-en-Champagne

1 Place de l'Eglise

02330 VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03 23 82 41 39

[mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr)

<http://www.valleesenchampagne.fr/>

#### PERMANENCES DES MAIRIES :

Saint-Agnan :

03 23 82 08 81

Le lundi de 17 h à 18 h 30

Baulne-en-Brie :

03 23 82 41 39

Les lundi & mardi de 9 h 30 à 12 h

La Chapelle-Monthodon :

03 23 82 85 55

Le jeudi de 18 h à 19 h

#### ET SUR RENDEZ-VOUS AUPRES DES

##### MAIRES :

LAHOUATI Bruno 06 89 69 92 85

Baulne-en-Brie

PICART Jacqueline 06 88 34 24 55

La Chapelle-Monthodon

PICART Claude 06 07 34 28 65

Saint-Agnan

#### NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :

- Samu 15

- Gendarmerie 17

- Pompiers 18

- Cabinet médical Condé-en-Brie

03 23 82 42 26

- Pharmacie Condé-en-Brie

03 23 82 43 75

- Vétérinaires Condé-en-Brie

03 23 82 42 24

- ✓ Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'électricité via l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne), avec une participation de de 0.15€/ Par habitant
- ✓ Demandes de subventions (Aisne Participation Voirie, ou Aisne Participation Investissement) auprès du Conseil Départemental de l'Aisne pour les projets suivants :

Objet des travaux	Montant HT	Montant TTC
Défense incendie (2 Poteaux Incendie) *	5 770 €	6 923 €
Pose de caniveaux hameau d'Evril à Saint-Agnan*	51 298 €	61 558 €
Voie communale à Chézy, commune déléguée La Chapelle-Monthodon	21 088 €	25 306 €
Voies communales, commune déléguée Saint-Agnan*	8080 €	9696 €
Voie communale 25, commune déléguée Baulne-en-Brie*	5 900 €	7080 €
Pont de Chézy La Chapelle-Monthodon*	135 531 €	162 637 €
Voie communale Romandie Feuillet*	55 000 €	66 000 €
Aménagement d'un arrêt de bus sur la RD4 à Baulne en Brie*	62 000 €	74 400 €

\*DES TRAVAUX CI-DESSUS ONT OBTENU LES SUBVENTIONS DEMANDEES

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2019

##### ✓ Taux d'imposition 2019 :

Taxe d'habitation : 12.89%

Taxe sur le foncier bâti : 11,52 %

Taxe sur le foncier non bâti : 16.41 %

##### ✓ Vote du budget primitif 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	1 110 139.00 €	1 231 360.31 €
Investissement :	914 271.12 €	914 271.12 €

- ✓ Dépôt des archives de la commune de Vallées-en-Champagne aux Archives départementales (Registre de délibération du conseil municipal et toutes les archives jusqu'à 1970)
- ✓ Participation des communes au dispositif 100 % EAC (éducation artistique et culturelle), ce qui permettra d'offrir à tous les enfants des 87 communes membres de la CARCT un accès direct aux pratiques culturelles
- ✓ Proposition de financement des schémas hydraulique et études parcellaires pour le vignoble de La Chapelle-Monthodon par le budget communal (Subvention à 80 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2019

- ✓ Adhésion au groupement de commande proposé par la CARCT pour les études et les travaux de voirie (suite à la reprise par les communes de la compétence voirie au 01/01/2019).
- ✓ Bon d'achat à l'occasion des naissances : Le conseil municipal, à dater du 8 juillet 2019, décide d'offrir un bon d'achat de 50 € pour toutes les naissances d'enfants dont au moins un parent est domicilié sur la commune. Les parents devront en faire la demande en mairie.
- ✓ Avis sur la consultation publique concernant le projet de construction d'un bâtiment d'élevage de 40 000 volailles.

**VISITE DE MADAME NATALIE WILLIAM, SOUS-PREFETE DE CHATEAU-THIERRY A VALLEES-EN-CHAMPAGNE**



**HOMMAGE AUX DEPORTES DU CANTON**

En l'église de Baulne- en-Brie.



- ✓ Vote d'une motion contre la fermeture de la trésorerie de Château-Thierry (fermeture du centre des finances de Château-Thierry d'ici 2022, ainsi que de la plupart des trésoreries du département).



*Manifestation des maires de l'arrondissement à Château-Thierry  
Pour le maintien des services publics*

**REMISE DE LA MEDAILLE DEPARTEMENTALE A LA COMMUNE DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE**



Monsieur George Fourré, conseiller Départemental, procède à la remise de « Médaille 2018 année centenaire sur le chemin de la paix » pour la commémoration de la deuxième bataille de la Marne qui s'est déroulée le 15 juillet 1918 sur le territoire de la commune.



**CONSEIL MUNICIPAL du 07/10/2019**

- ✓ Adoption du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue sur les communes du bassin versant du Surmelin, dont la prescription a été modifiée en juillet 2018, pour la commune de Vallées-en-Champagne.

✓ **Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement  
D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- \* les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - Prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;
- \* les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- \* Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
- \* les locaux à usage industriel et leurs annexes
- \* les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Et accepte le taux de 2 % sur l'ensemble de la Commune de Vallées-en-Champagne.

La présente délibération est valable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023. Toutefois, les exonérations fixées ci-dessus pourront être modifiées tous les ans).

## QUELQUES PROJETS

### REALISES EN 2019 ...

#### **Pose de caniveaux sur la rue du Pont RD420.**

Coût des travaux : 32 170 €.

#### **Achat de poêles à granules pour les logements communaux.**

Coût des travaux : 16 139 €.

Subventions DETR et CDDL : 6580 €

#### **Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Baulne- en-Brie.**

Coût : 13 120 €.

#### **Création d'un colombarium au cimetière de la Chapelle.**

Coût des travaux : 6 622 €

Subvention CARCT : 3 311 €

#### **Salles d'eau & peintures de l'Auberge de l'Omois.**

Coût des travaux : 36 660 €

Subventions Leader, CDDL, DETR : 29 328 €

#### **Réalisation de deux vitraux à l'église de Saint-Agnan.**

Coût des travaux : 5 835 €

#### **Implantation de deux poteaux de défense incendie.**

Coût des travaux : 6 121 €

Subventions API, DETR : 4615 €



### ... ET A VENIR EN 2020

#### **Réhabilitation du pont de Chézy à la Chapelle-Monthodon.**

Coût des travaux : 162 637 €

Subventions DETR, APV : 135 369 €

#### **Aménagement d'un arrêt de bus à Baulne sur la RD4.**

Coût des travaux : 62 880 €

Subventions APV, DETR :

25 058 € (Subvention amende de police attendue 18 340 €)

Monsieur Alain DESTOUCHES se propose de faire le point avec un responsable de l'USEDA (Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne) concernant les nouveaux points lumineux. (Implantation prévue fin 2019 début 2020).

- ✓ Approbation sans réserve du projet d'installation d'une centrale solaire au sol porté par la société Quadran SAS, situé sur le territoire de la commune déléguée de La Chapelle-Monthodon commune de Vallées-en-Champagne.

Monsieur le maire exprime toute sa reconnaissance à monsieur Olivier COUBRONNE, pour sa mise à disposition de 2 hectares de terre à la société Quadran SAS porteuse du projet de la centrale solaire au sol.

Cette mise à disposition est une condition essentielle pour la finalisation de ce projet.

- ✓ Acquisition de bons d'achat ou de jouets pour Noël ayant pour valeur maximale 35 euros pour les enfants de la commune âgés de 0 à 14 ans.
- ✓ Projet de restauration d'un vitrail de l'église de Baulne-en-Brie : Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, un projet de restauration du vitrail à l'identique sis au-dessus de la porte principale d'entrée de l'église de Baulne-en-Brie, représentant le saint patron de l'église, Saint Barthélemy.
- ✓ Demande de subvention amendes de police : Le conseil municipal de la Commune de Vallées-en-Champagne sollicite une subvention au titre du dispositif amendes de police pour les travaux suivants : Aménagement d'un arrêt de bus sur la RD 4 pour un montant de 52 400 € HT soit 62 880 € TTC.

### HOMMAGE AUX TREIZE SOLDATS MORTS EN OPERATION LE 25 NOVEMBRE 2019

- ✓ Le 30 novembre, l'APAC, Association Nationale des Porte-drapeaux, des Anciens Combattants et Vétérans de France a organisé à Vallées-en-Champagne, un hommage aux 13 soldats morts en opération le 25 novembre 2019 au Mali.
- ✓ La cérémonie a été présidée par Monsieur Christophe DELANNOY, Président de l'APAC. Elle s'est déroulée en présence de nombreux porte-drapeaux, ainsi que de Mme Natalie William, Sous-Préfète de Château-Thierry, Mr Jacques Krabal, Député, Mr Dominique Moise, Conseiller Régional et de nombreux élus et habitants de Vallées-en-Champagne.



# SOLIDARITE AU CŒUR DE VALLEES

## DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES DE DONNER DES AIDES MATERIELLES URGENTES

**Maison de la solidarité** : Croix Rouge Française - Secours catholique - Secours Populaire - Restos du cœur  
15, avenue de la république 02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03 23 83 21 34

## DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES D'APPORTER UNE PRISE EN CHARGE SUR LE PLUS LONG TERME

**A.P.A.J.H. "Maison d'Éloïse"** Avenue Joussaume Latour  
02400 CHATEAU THIERRY. Tél : 03 23 69 41 56

### Foyer des Jeunes Travailleurs

Résidence "Le Rivage" 58 bis, avenue d'Essômes 02400 CHATEAU-THIERRY  
Du lundi au vendredi : de 9h - 18h Tél : 03 23 83 31 66 Fax : 03 23 69 98 92  
www.accueil-et-promotion.org

**A.P.E.I "2 Vallées"** 29 bis, avenue du Général de Gaulle, 02400 CHIERRY  
Tél : 03 23 69 52 60

**Foyer de l'Espérance** 18, avenue du Général de Gaulle 02400 ESSOMES SUR MARNE Tél : 03.23.83.13.80 Fax 03 23 69 96 83

Service Médiation sociale : 06 71 59 13 96

## DES ORGANISMES PUBLICS, ACTEURS DE NOS VIES

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**, 15 rue des Filoirs 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0820 849 021

**Caisse d'Allocations Familiales – Point Services Familles**, 6 Rue Gerbrois 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0 810 25 02 80 <http://www.caf.fr/>

**Unité Territoriale d'Action Sociale** 1 rue Robert Lecart 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 03 23 83 85 00

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) CARCT**, 3 Rue de la Mairie, 02850 COURTEMONT-VARENNES. Tél : 03 23 82 08 14

**Centre Local de Coordination gérontologique (CLIC)** 4 Avenue Pierre et Marie Curie, 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0800 225 922 ou 03 23 71 68 60

**Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne**, Route de Besny, 02000 LAON. Tél : 03 23 24 89 89

## AIDER LES ENFANTS DE VALLEES EN CHAMPAGNE A PARTIR EN VOYAGE SCOLAIRE

- Les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement scolaire public portant un projet de sortie ou de voyage scolaire peuvent bénéficier d'une aide financière sur demande expresse en mairie.

- Le montant pris en charge est calculé à partir d'un pourcentage du coût du voyage ou de la sortie.

Montant du voyage	Taux d'aide
de 0 à 200 €	20%
de 201 à 500 €	15%
de 501 à 1 000 €	10%

- La commune se réserve la possibilité d'accorder une aide supplémentaire sur présentation de justificatifs. Cette prise en charge ne pourra pas dépasser 80 % du montant de la sortie scolaire et pourra être assortie d'une obligation de prendre contact avec une assistante sociale pour apporter un soutien approprié à la situation de la famille.

## DEMANDER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

- Les principaux critères d'attribution d'une aide par la commune de Vallées-en-Champagne (critères adoptés par la commission action sociale du 20/12/2016) :

✓ Le caractère urgent ou exceptionnel de la situation du demandeur.

✓ Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE 987 € par mois pour une personne seule en 2019, référence INSEE).

✓ Les démarches (en cours ou finalisées) auprès des autres organismes susceptibles de lui apporter une aide.

- Les aides seront accordées avec avis de l'assistante sociale au vu du dossier constitué.

## L'ASSISTANTE SOCIALE :

### UNE INTERLOCUTRICE PRIVILEGIEE

Pour toute demande d'aide sociale l'assistante sociale du secteur saura vous renseigner sur les possibilités d'aides existantes et vous aider dans vos démarches auprès des différents organismes susceptibles de vous apporter un soutien approprié à votre situation : Chômage, Dépendance, Maladie, Travail précaire, Handicap.



Conseillère en économie sociale et familiale : 03 23 83 85 08

Assistante sociale : 03 23 83 85 00  
Permanences de 9h30 à 12h00 (mairie)

- A Condé-en-Brie, le 3<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois

- A Crézancy, les autres mardis

Aisne Habitat : 03 23 26 73 50

- A Condé-en-Brie, le 3<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois

## ETAT CIVIL 2019

### NAISSANCES



**BOUR Mia**, née le 03 janvier 2019  
(La Chapelle-Monthodon)

**TANET Jonas**, né le 25 juin 2019  
(La Chapelle-Monthodon)

**EL MAALOULY Youssef**, né le 18 septembre 2019 (Saint-Agnan).

### MARIAGES



**HOCH Denis et NOWACK Marie-Christine**, le 28 juin 2019 (Baulne-en-Brie)

### DECES



**DEBARGUE Claude**, le 12 avril 2019 (Baulne-en-Brie)

**LEROY Paulette**, le 27 Novembre 2019 (Saint-Agnan)

## INSCRIPTIONS

### LISTES ELECTORALES

Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale, l'inscription est désormais possible jusqu'au 07 février 2020. Elle peut se faire directement en ligne sur le site service public ou en mairie sur rendez-vous.

Tout citoyen peut s'assurer qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote en se rendant sur le site service public.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

# météo

## Précipitations

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
mm pluie 18	190	58	95	43	84	90	20
mm pluie 19	44,5	37	95	74,5	112	62	16

	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total	moy/mois
mm pluie 18	30	20	41	79	110	860	68,2
mm pluie 19	44,5	31,5	103	117	ND	737	67,0

## Températures

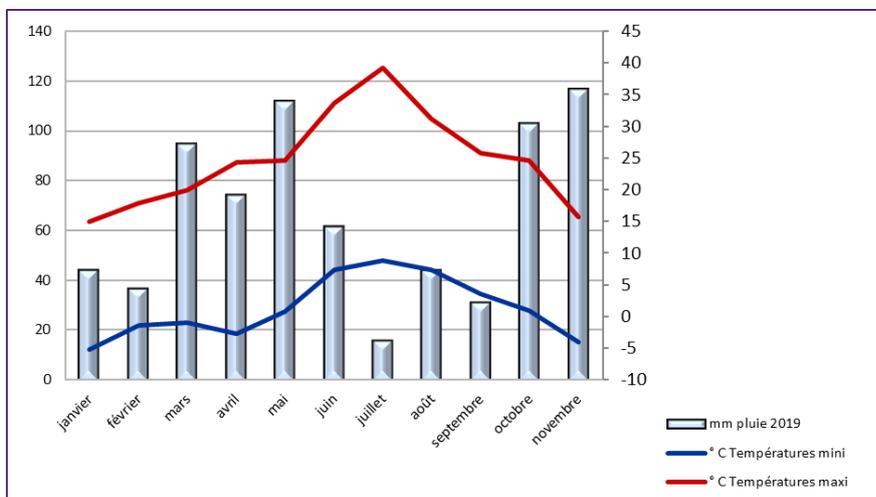
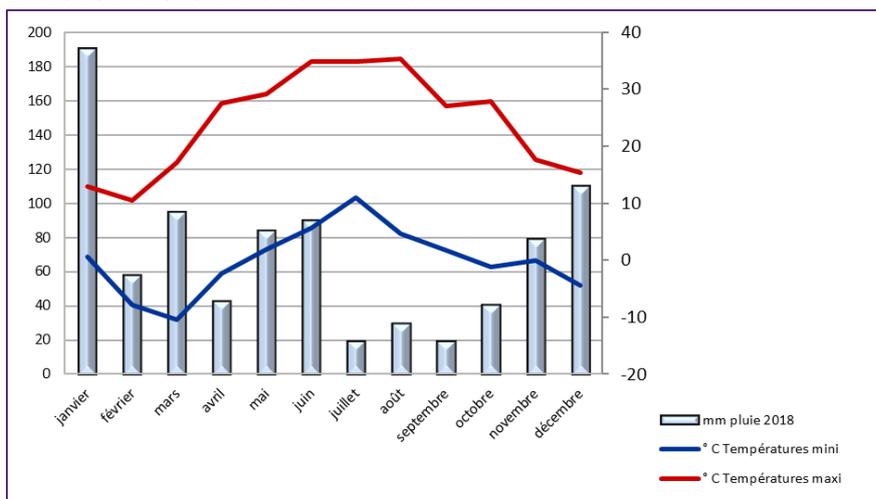
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2018	0,6	-7,9	-10,4	-2,3	1,9	5,7	Minimum
2019	-5,2	-1,4	-1	-2,8	0,7	7,4	Minimum

2018	13	10,5	17,2	27,5	29,1	34,9	Maximum
2019	14,9	17,9	19,9	24,3	24,6	33,7	Maximum

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
2018	11	4,7	1,7	-1,2	-2	-4,5	Minimum
2019	8,8	7,4	3,5	0,9	-4,1	ND	Minimum

2018	34,9	35,4	27,1	27,8	17,6	15,4	Maximum
2019	39,2	31,2	25,8	24,6	15,7	ND	Maximum

## EN 2018 ET 2019 DANS NOS VALLEES



## ASSOCIATIONS DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Depuis la création de la commune de Vallées-en-Champagne chaque association propose volontiers ses activités aux habitants des trois villages, éventuellement dans la limite des places disponibles. Elles ont ouvert à tous certaines activités spécifiques et ont conservé les animations relevant de leur identité locale (chasse aux œufs, Noël...)

### COMITÉ DES FÊTES DE BAULNE-EN-BRIE

Présidente : Aurélie BRASY, Vice-président : Marcel DARTINET, Secrétaire : Cyril BRASY, Secrétaire adjoint : Emmanuel ROBERT, Trésorière : Nelly TRICONNET, Trésorier adjoint : Jean-Michel CHAMPAGNE.

Assemblée générale en janvier.

Activités en 2019 : loto en mars, feux de la Saint-Jean, Halloween, mais aussi l'animation lecture avec Dorie Capadine, l'atelier cuisine, le tournoi de foot, l'atelier de décorations de Noël...



### COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-AGNAN

Présidente : Stéphanie PATINY, Trésorière : Delphine LAURAC, Adjoint délégué : Francis DAGONET.

Activités en 2019 : chasse aux œufs de Pâques, soirée du 13 juillet avec bal, animations et jeux du 14 juillet sur la place, randonnée gourmande nocturne en octobre, Noël des petits et des grands : goûter, animations.

Suite au déménagement de Stéphanie PATINY, et à l'assemblée générale du 13 novembre 2019, où aucun candidat ne s'est présenté pour reprendre la présidence du comité des fêtes de Saint Agnan, celui-ci est dissous à la fin de l'année 2019.

**Merci à Stéphanie, Delphine et Francis pour leur bénévolat durant de nombreuses années au service de l'animation de Saint-Agnan.** Les animations existantes seront portées par les deux autres comités des fêtes de Vallées-en-Champagne.

Les personnes désirant participer à l'animation de Vallées-en-Champagne sont les bienvenues dans les comités des fêtes de la Chapelle-Monthodon et de Baulne-en-Brie.



## COMITÉ DES FÊTES DE LA CHAPPELLE-MONTHODON

Président : Louison TANET, 1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Louis PICART, 2<sup>e</sup> Vice-présidente : Josiane RENARD  
Secrétaire : Céline PICART, Trésorière : Marina TRIGOT-DUARTE.

Membres du comité directeur : Romain Destouches et Jean-Yves Roulot.

Assemblée générale vendredi 8 février 2019 à 19H, puis à 20H un apéro dînatoire, auquel chacun apporte sa contribution salée ou sucrée.

Activités en 2019 : loto en février, concours de pétanque le 1<sup>er</sup> mai, barbecue le 13 juillet, Fête patronale en septembre... Halloween en octobre, organisé par messieurs Dominique Bré, Jacques Cernet, Jérôme Lecomte.

Contact : Céline PICART 06 84 19 49 53



## CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE

Présidente : Josiane RENARD, Vice-président : Martial ROULOT, Secrétaire : Marie-Thérèse GARRY,  
Trésorier : André DUICK.

Assemblée générale en mars.

Activités en 2019 : Galette des rois, Pâques, sortie restaurant en mai, repas en salle en juillet, le Beaujolais nouveau, Noël, et les anniversaires !

Animations et jeux de société ouverts à tous, les jeudis de 14 heures à 18 heures 30, salle des fêtes de la Chapelle-Monthodon.

Contact : Josiane RENARD 03 23 82 43 80

## ODON ATTITUDE

Présidente/Secrétaire : Isabelle BRETON Trésorière : Rachel MÉRAT

Coach sportive : Adeline

Assemblée générale en octobre.

Ateliers : yoga, marches sportives, ateliers enfants, carnaval ... à la salle des fêtes de La Chapelle.

Accompagnement de projets culturels tous les 2 ans : en 2016 & 2018 Petit festival d'Agri (Cultures) autour de Olivia Rosenthal et Catherine Tambrun.

Contact : Isabelle BRETON 06 86 80 19 07 et Rachel MERAT : 06 83 65 29 35



**Halloween à Vallées-en-Champagne** : « Une quarantaine de personnes (enfants et adultes) s'étaient données rendez-vous à la salle du Moulin pour un départ dans les rues de Baulne afin de récolter çà et là des friandises en frappant aux maisons. L'accueil était très chaleureux et la distribution abondante. Merci à tous pour avoir participé à cette rencontre malgré les vacances et un week-end prolongé ». Marcel

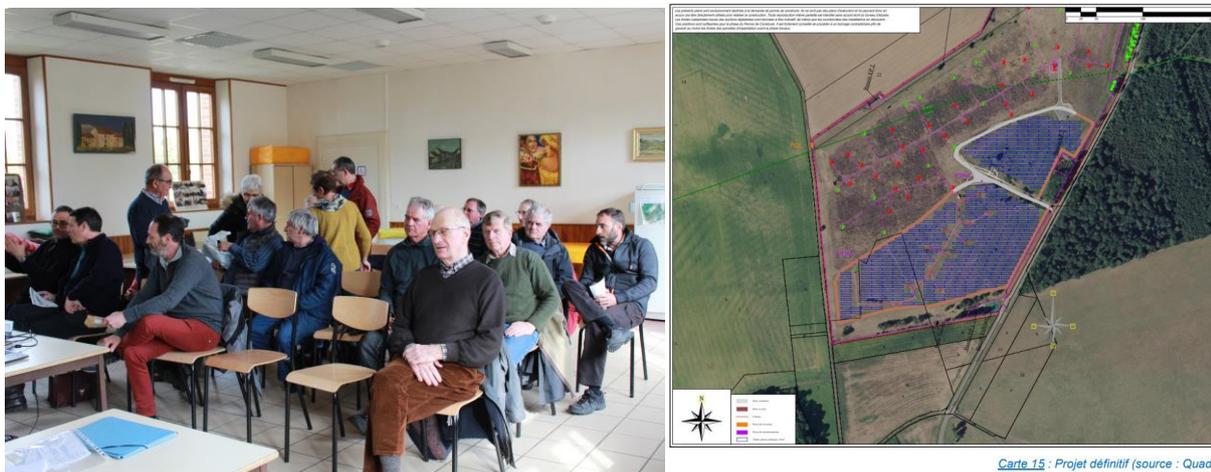
Les personnes désirant participer à l'animation de Vallées-En-Champagne sont les bienvenues dans les comités des fêtes de Baulne-en-Brie et de la Chapelle-Monthodon.

## VERS LA CREATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet de création d'une ferme photovoltaïque initié par le conseil municipal et porté par le Groupe Quadran sur l'ancien site d'enfouissement, propriété du groupe Suez, sis à la Chapelle Monthodon, d'une superficie de 7 ha, vient de franchir une étape importante.

Après une réunion publique d'information qui s'est déroulée le 10 septembre 2019 suivie d'une enquête publique, tous les dossiers administratifs, accompagnés par la municipalité et madame Natalie Williams sous-Préfète de Château-Thierry, ont été sanctionnés par un avis favorable.

(Tous les feux sont au vert)



Carte 15 : Projet définitif (source : Quadran, 2018)

Ce projet apparaît donc entièrement compatible avec les caractéristiques écologiques et paysagères du secteur.

La production d'électricité annuelle « verte » prévue est de 4 383 000 kWh (soit la consommation annuelle pour environ 1 000 foyers).



Photographie 1 : Visite de la centrale solaire de Béthenville (source : Quadran, 2018)

Ce projet sera mis en œuvre à la condition que la société QUADRAN remporte l'appel d'offre au niveau national.

L'investissement de la commune se résume par un travail important de soutien administratif assumé par le conseil municipal. Il a été le facilitateur entre les différentes parties prenantes.

**Concernant le rapport financier de cet équipement pour le territoire, il résultera du prix de rachat du KW attribué lors de l'appel d'offre.** En premier lieu, la commune percevra environ 8 000 € de taxe d'aménagement. Ensuite nous pouvons espérer annuellement entre 25 000 et 50 000 € pour le territoire. La répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) devrait être de 60% pour la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et de 40% pour la commune (Répartition appliquée actuellement pour les parcs éoliens).